Affiché le 12 novembre 2026
Retiré de l'affichage le :
Signature :

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
MAIRIE D'AURAY (56400)

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 novembre 2026

Le mardi 10 novembre 2026 à 19 HEURES 00, le conseil municipal de la commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mardi 03 novembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de **Madame Françoise NAËL** Maire.
La séance a été publique.

Etaient Présents :
Madame Françoise NAEL, Monsieur Marc BELZ, Madame Guenola QUILLAY, Monsieur Jean-Yves MAHEO, Madame Christelle LE MIGNANT, Monsieur Bertrand VERGNE, Madame Aurélie QUEIJO, Monsieur Nathan DONIAS, Madame Charlotte LE CORVAISIER, Monsieur Laurent MIGNON, Monsieur Patrick GUERIN, Madame Isabelle GUIBERT FAICHAUD, Monsieur Jean-Charles KERLAU, Madame Martine JOSSELIN-LE PORT, Monsieur Charles COURTEL, Madame Gaëlle LE BRAS-LE SERREC, Monsieur Yonel MADEC, Monsieur Sylvain LE PARC, Madame Laurence PLESSIS, Madame Martine MARCHAND, Monsieur Régis GARGASSON, Monsieur Thierry LE BOURN, Madame Claire MASSON, Monsieur Julien BASTIDE, Madame Sophie LEMOINE, Monsieur Benoît LE ROL, Monsieur Jonathan LE GUENNEC, Madame Adèle MENUET-TISSIER

Absents excusés :
Madame Elodie JAUBERT (procuration donnée à Madame Aurélie QUEIJO), Monsieur Laurent LE CHAPELAIN (procuration donnée à Monsieur Jean-Yves MAHEO), Madame Stéphanie GOUEGOUX-DEMASSARD (procuration donnée à Madame Martine MARCHAND), Madame Laurence BERNARD (procuration donnée à Madame Sophie LEMOINE)

Absents sans procuration :
Madame Elodie BARATHON

Secrétaires de séance : Monsieur Patrick GUERIN, Monsieur Benoît LE ROL

COMPTE RENDU

~~~~~~

1- DGS - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

1 abstention(s) :
Madame MASSON

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2026.

2- DF - MODIFICATION DE L'OBJET ET DE LA DENOMINATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE AURAY CARNAC QUIBERON TOURISME

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- APPROUVE la modification de l'article 3 (objet) des statuts de la SPL afin d'y intégrer la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de développement économique, d'attractivité et d'innovation du territoire ainsi que la liste des missions que la SPL pourra mener dans ce cadre,

- APPROUVE la modification de la dénomination de la SPL qui deviendrait la SPL «AQTA Rayonnement »,

- APPROUVE les statuts de la SPL AQTA Rayonnement tels que joints en annexe à la présente délibération,

- AUTORISE les représentants au conseil d'administration, à l'assemblée spéciale et aux assemblées générales de la SPL à participer aux réunions appelées à se prononcer sur ces modifications, à voter en faveur des décisions et résolutions correspondantes, à signer tout registre ou feuille de présence attestant de leur participation auxdites réunions et, plus généralement, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
~~~~~~

3- DF - <u>RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE 2025 DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE AURAY CARNAC QUIBERON TOURISME</u>

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **VALIDE** le rapport du mandataire de l'année 2025 de la société publique locale Auray Carnac Quiberon Tourisme.

4- DF - <u>DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2026 BUDGET VILLE</u>

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (25 voix pour),

7 voix contre :
Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL, Madame BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Madame MENUET-TISSIER

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- ADOPTE la décision modificative n° 2 du budget Ville 2026, telle que proposée ;

- DECIDE l'augmentation de l'AP/CP de la super-opération 13034 « Cuisine municipale » à hauteur de 3 547 954,81 € TTC ;

- DECIDE la réduction de l'AP/CP de la super-opération 13039 « Ferme municipale » à hauteur de 354 656,78 TTC ;

- DECIDE la réduction de l'AP/CP de la super-opération 13041 « Hôtel Dieu » à hauteur de 434 589,52 € TTC ;

- DECIDE l'augmentation de l'AP/CP de la super-opération 13042 « Eglise Saint Gildas » à hauteur de 1 320 623,53 € TTC ;

- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5- DF - <u>LISTE DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE RELATIVE A LA COMMANDE PUBLIQUE</u>

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (0 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- PREND ACTE des informations présentées.

6- DF - MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES DE CURAGE ET NETTOYAGE DU RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES ET PASSAGE CAMERA - ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE AVEC ÉMISSION DE BONS DE COMMANDE - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- AUTORISE Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure pour les prestations de curage et nettoyage du réseau d'eaux pluviales et passage caméra, ainsi que le marché tel qu'il aura été attribué par la Commission d'Appel d'Offres, et à signer toutes les pièces relatives à son exécution.

7- DRH - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **ADOPTE** la mise à jour ainsi proposée du tableau des effectifs, qui prendra effet à compter du 1er décembre 2026.

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget 2026 de la Ville d'Auray - chapitre 012.

8- DRH - APPROBATION DE LA CONVENTION GÉNÉRALE D'UTILISATION DES MISSIONS FACULTATIVES DU CDG 56

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- APPROUVE l'adhésion de la Ville d'Auray au groupement de moyens constitué par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan ;

- APPROUVE la convention de moyens d'accès aux services facultatifs proposée par le CDG 56, applicable à compter du 1er janvier 2027 ;

- AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout

document nécessaire à son exécution.

9- DRH - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE CONCLUE AVEC LE CDG 56

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, telle qu'annexée à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre (proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).

- **DIT** que les crédits nécessaires aux dépenses résultant de cette adhésion seront inscrits au budget de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 4 novembre 2026 jusqu'au 31 décembre 2032.

10- DRH - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CONCLUE AVEC LE CDG56 POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION INSPECTION SANTÉ - SÉCURITÉ AU TRAVAIL (ACFI)

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention pour la mise en œuvre de la mission inspection santé – sécurité au travail (ACFI) du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, telle qu'annexée à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre (proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).

- **DIT** que les crédits nécessaires aux dépenses résultant de cette adhésion seront inscrits au budget de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 4 novembre 2026 jusqu'au 31 décembre 2032.

11- DRH - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CONCLUE AVEC LE CDG56 POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN(E) ASSISTANT(E) SOCIAL(E) DU PERSONNEL

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition d'un(e) assistant(e) social(e) du personnel du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, telle qu'annexée à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre (proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).

- **DIT** que les crédits nécessaires aux dépenses résultant de cette adhésion seront inscrits au budget de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 4 novembre 2026 jusqu'au 31 décembre 2032.

12- DRH - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CONCLUE AVEC LE CDG56 POUR L'ADHÉSION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT ET DE TRAITEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'adhésion au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, telle qu'annexée à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

- **DIT** que les crédits nécessaires aux dépenses résultant de cette adhésion seront inscrits au budget de l'exercice en cours et des exercices suivants.
Les dispositions de la présente délibération prendront effet à la date de signature de la convention, conclue jusqu'au 31 décembre 2032 inclus.

13- DRH - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CONCLUE AVEC LE CDG56 POUR LE CALCUL DES ALLOCATIONS D'AIDE AU RETOUR À L'EMPLOI

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention pour le calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, telle qu'annexée à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

- **DIT** que les crédits nécessaires aux dépenses résultant de cette adhésion seront inscrits au budget de l'exercice en cours et des exercices suivants.
Les dispositions de la présente délibération prendront effet à la date de signature de la convention, conclue jusqu'au 31 décembre 2032 inclus.

14- DRH - CONVENTION CONCLUE AVEC LE CDG56 POUR LA MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DU SERVICE INTÉRIM

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de personnel du service intérim du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, telle qu'annexée à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

- **DIT** que les crédits nécessaires aux dépenses résultant du recours à ce service seront inscrits au budget de l'exercice en cours et des exercices suivants.
Les dispositions de la présente délibération prendront effet à la date de signature de la convention, conclue jusqu'au 31 décembre 2032 inclus.

15- DRH - CONVENTION CONCLUE AVEC LE CDG56 POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE MÉDIATION

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention pour la mise en œuvre d'une médiation du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, telle qu'annexée à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre (proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.)

- **DIT** que les crédits nécessaires aux dépenses résultant de cette adhésion seront inscrits au budget de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à la date de signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2032.

16- DF - PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION D'ANIMATION TOURISTIQUE D'AURAY ET LA VILLE D'AURAY POUR LA RÉALISATION DE « LA MAISON DU PÈRE NOËL" EN 2026

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat 2026 entre l'Association d'Animation Touristique d'Auray et la Ville d'Auray, concernant la réalisation d'un espace « La Maison du Père Noël » dans la Chapelle de la Congrégation.

17- DSTS - RACCORDEMENT DE LA M.A.L. AU RESEAU DE CHALEUR URBAINE DU GUMENEN

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **VALIDE** la proposition de convention au dispositif des Certificats d'Economie d'Energie entre ENGIE et la Ville d'Auray ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférant.

18- DCDC - CENTRE CULTUREL ATHENA - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AURAY ET THEATRE A LA COQUE, CENTRE NATIONAL DE LA MARIONNETTE (CNMA)

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville d'Auray et le Théâtre à la Coque, Centre National de la Marionnette (CNMa).

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention et tout document afférent.

19- DCDC - CENTRE CULTUREL ATHÉNA - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AURAY ET LE CENTRE SOCIAL LA CABANATOUS

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville d'Auray et le Centre Social la Cabanatous.

- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer ainsi que tout document afférent.

20- DCDC - VIE ASSOCIATIVE : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AURAY ET L'ASSOCIATION MOD KOZH POUR L'ORGANISATION DE LA SEMAINE DU GOLFE 2027

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville d'Auray et l'Association MOD KOZH pour l'organisation de la Semaine du Golfe 2027.

- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer ainsi que tout document afférent.

21- DSTS - CONVENTION D'OBJECTIFS : RENOUVELLEMENT DE TOUTES LES CONVENTIONS FIXANT LES ENGAGEMENTS RESPECTIFS DE LA VILLE ET DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- PREND CONNAISSANCE du projet de convention 2026-2033 entre la ville et les associations sportives alréennes,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

22- DSTS - <u>CONVENTION D'ANCRAGE D'EQUIPEMENT PUBLIC SUR FACADE PRIVEE</u>

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **VALIDE** la proposition de convention de servitude d'ancrage d'équipements publics en façade d'immeuble privé ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférant.

23- DGS - <u>CREATION ET DESIGNATION DES REFERENTS DE QUARTIER</u>

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour),

7 abstention(s) :
Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL, Madame BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Madame MENUET-TISSIER

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- DÉCIDE la mise en place de 20 référents de quartier titulaires (2 par quartier)

A 20h05, l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, **Madame le Maire** lève la séance.